

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
DELIBERATION N° 56

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
08 juin 2018*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Travaux église Saint-Esprit – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

A la fin du XII^e siècle, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem s'installe dans le futur quartier Saint-Esprit de Bayonne et y implante un prieuré-hôpital. Ce bâtiment remanié fortement au XVI^e siècle a cependant conservé des éléments de l'édifice primitif. Au XIX^e siècle l'église Saint-Esprit est agrandie par l'architecte palois Emile Loupot.

Inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 07 décembre 2000, l'église Saint-Esprit constitue un ouvrage remarquable du quartier de la gare.

Dans le cadre de la requalification globale de ce quartier, il est apparu opportun de remettre en valeur l'édifice en entreprenant :

- un nettoyage de la toiture,
- une démolition des avant-toits fortement dégradés,
- un nettoyage des façades principales.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires nécessaires.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne